

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**Séance du 5 février 2024**

Délibérations de : 1 à 9  
Présents : 15  
Pouvoirs : 3  
Votants : 18

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Brigitte LAQUAIS, Viviane DUPUY, Claudine HAUSER, Nadezda BONNIEU, Catherine MOSKALYK, Tatiana COFFIE, Madame Jeanine CAYSSEL.

Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Christophe SENTOLL, Monsieur Vincent COLOM, Monsieur Christian NOCAUDIE, Monsieur Daniel LACOMBE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Monsieur Xavier BORIES,  
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Christophe SENTOLL,  
Madame Angéline BLANC à Monsieur Daniel LACOMBE.

Étaient excusés :

Madame Geneviève AMEN,  
Monsieur Stéphane AYMARD,  
Madame Janine BARENS.

Etaient absents :

Monsieur Serge SERIEYS,  
Monsieur Bernard AUDOURENC.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général  
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction  
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation  
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité  
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise  
Madame AUCHENE (DDT), représentant Monsieur le Préfet

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2024

Application agréée E-legalite.com

**7. CREATION D'UN LOGEMENT – ANCIEN PASSAGE COUVERT EN REZ-DE-CHAUSSEE AU 9 RUE TOULOUSE LAUTREC LAMEILHE**

Dans le cadre des travaux d'investissement du patrimoine de l'OPH de la CACM, il est prévu au titre de l'exercice 2024 la création d'un logement en rez-de-chaussée.

Ce logement est situé sur un ancien passage ouvert d'immeuble ayant été muré dans les années 1990.

L'adresse concernée est le 9 rue Toulouse Lautrec sur le quartier de Lameilhé.

Les premières études de faisabilité préconisent la réalisation d'un logement de type T2, avec cuisine ouverte sur le séjour, d'une surface habitable de 42 m<sup>2</sup>.

Les travaux d'isolation thermique sont en lien avec les travaux en cours réalisés sur la 4<sup>ème</sup> tranche de réhabilitation de LAMEILHE pour l'isolation des façades, l'isolation du plancher bas, et le remplacement des menuiseries en façades.

Les travaux à l'intérieur du logement nécessitent la création d'une salle de bains, cuisine, WC, la mise en place de cloisons de distributions, la réalisation d'un plafond et la pose d'un sol PVC.

Le montant prévisionnel des travaux est fixé à 37 000 € HT.

Les services de l'Etat ont été sollicités pour confirmer que ce logement pourra être conventionné en logement PLUS.

Sous réserve de la confirmation de conventionnement, il est proposé au Conseil d'Administration de décider :

- Du lancement de l'opération ;
- Du lancement des consultations des entreprises pour réaliser les travaux ;
- D'autoriser le Directeur Général à accomplir toutes les formalités requises et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité des membres ou représentés décide :

- Du lancement de l'opération ;
- Du lancement des consultations des entreprises pour réaliser les travaux ;
- D'autoriser le Directeur général à accomplir toutes les formalités requises et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013.

.....  
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à CASTRES, le 5 février 2024.

Le Président,  
Pascal BUGIS



REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2024

Application agréée E-legalite.com